

# Comité social d'administration ministériel de l'Éducation nationale

## Séance du 13 juin 2023



## Déclaration de SUD éducation

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les membres du CSA,

La question des salaires des personnels de l'Éducation nationale occupe une place centrale dans les débats sur l'école aujourd'hui. D'abord parce qu'elle met au jour le sentiment de mépris que dénoncent les personnels "mal payés, mal considérés". Ensuite parce que les salaires insuffisants détournent des carrières de l'éducation. Vouloir transformer l'école à l'heure de la nécessaire reconversion écologique et sociale sans rémunérer correctement les personnels condamne l'école à tenter de remplir éternellement un tonneau percé.

Après des années de promesses, d'annonces, le ministère accouche d'une souris et d'un monstre. Il accouche d'une souris car la revalorisation Socle est trop faible pour avoir des effets sur les conditions de vie des personnels et sur l'attractivité des métiers. Il accouche d'un monstre car le Pacte est une mesure impopulaire qui conduit l'école dans le mur.

Revenons sur le socle. Le doublement de l'ISOE/ISAE et l'augmentation de la prime d'attractivité jusqu'à l'échelon 7 représentent une maigre augmentation comparée à l'inflation. Pour rappel, en Mai 2023, l'INSEE indique que l'inflation se situe ainsi pour le 11e mois consécutif sur un plateau autour de 6 % et les prix de l'alimentation ont augmenté de 15,9 % d'avril 2022 à avril 2023. Pour les 70 % de personnels qui ne bénéficieront que de l'augmentation de l'ISOE/ISAE, il n'y aura pas d'amélioration de leurs conditions de vie entre décembre 2022 et décembre 2023. Pour les 30 % restant-es, l'augmentation sera minime et ponctuelle car il suffit que l'inflation se poursuive en 2024 pour

qu'elle se borne à en limiter les effets. Pour toutes ces raisons, SUD éducation considère qu'il n'y a pas de revalorisation salariale mais uniquement des mesures de limitation partielle des effets de l'inflation. Pourtant d'importants moyens existent, par exemple lorsque le gouvernement alloue 6 milliards d'euros au dispositif SNU de militarisation, de soumission de la jeunesse que nous combattons.

SUD éducation revendique l'indexation des salaires sur l'inflation et le dégel du point d'indice. En cela, les annonces faites hier par le Ministre de la Fonction publique hier sont très insuffisantes.

Ensuite, SUD éducation fait le constat que le dossier de la revalorisation est le cheval de Troie d'une attaque d'ampleur contre les personnels avec le Pacte. Les personnels de l'Éducation nationale travaillent déjà trop dans des conditions dégradées. La pénurie d'assistant-es de service social, d'infirmier-es mais aussi le manque de CPE, d'AESH, d'AED, de PsyEN... conduit les personnels à endosser des missions qui ne sont pas les leurs ou pour lesquelles ils ne sont pas formés pour accompagner les élèves. Or le Pacte conditionne la rémunération à de nouvelles missions pour permettre au ministère d'économiser toujours plus de postes.

Les remplacements de courte durée tendent à remplacer de véritables postes de remplaçant-es dans le second degré. Cela permet de continuer à supprimer des postes et, à terme, cela bloque la mobilité des personnels.

La création d'une mission d'enseignant-e référent-e pour organiser l'accompagnement

pédagogique, médical et social des élèves handicapés dans les PIAL conduit l'école inclusive à l'échec. L'école inclusive nécessite davantage que des heures supplémentaires. Il faut assurer le déroulement de ces missions sur du temps de service. La politique du ministère tend à externaliser les réponses aux difficultés scolaires avec Devoirs faits ou avec l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, or ces dispositifs devraient pouvoir être effectués dans le temps de service des personnels et non uniquement en heures supplémentaires. De même, les élèves en difficultés devraient pouvoir bénéficier de l'accompagnement dont ils ont besoin aussi sur le temps scolaire. Voilà le sens de l'école inclusive : celui de ne plus renvoyer les difficultés des élèves hors du temps commun de la classe, hors du service des personnels, mais bien dans le cadre commun à tou·tes.

Votre projet de Pacte va à l'encontre de l'école inclusive, il dégrade les conditions de travail et il tend à renforcer le pouvoir de la hiérarchie qui aura la main sur une partie de la rémunération des personnels en distribuant des Pactes.

De même, SUD éducation vous a alerté depuis des mois sur la nécessité de prendre des mesures de réduction des inégalités salariales entre hommes et femmes, entre personnels handicapés et personnels valides, entre personnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré, entre les personnels les plus précaires : AED et AESH et les autres. Or cette dimension essentielle est absente de votre projet. Au contraire, conditionner la rémunération à l'augmentation des missions et donc du temps de travail pénalise les personnels qui ne sont pas libres d'augmenter leur temps de travail : les personnels qui assurent davantage de tâches domestiques et qui prennent en charge l'éducation des enfants ou les proches aidant, et ce sont très majoritairement des femmes, les personnels handicapés qui subissent déjà de plein fouet le

manque de compensation et d'adaptation, les personnels du 1<sup>er</sup> degré dont le temps scolaire ne permet pas d'accroître le temps de travail... Avec le Pacte, vous activez un levier qui est déjà une des causes des inégalités salariales. Le Pacte, c'est l'instrument de l'aggravation des inégalités pour que les hommes valides gagnent plus pendant que les femmes, les professeur·es du 1<sup>er</sup> degré et les personnels handicapés subissent l'inflation et les salaires insuffisants.

Vous auriez pu choisir d'utiliser l'enveloppe du Pacte pour rémunérer à temps plein les personnels qui bénéficient de temps partiel de droit en raison de leur handicap, pour élever les enfants ou pour apporter des soins à un proche. Vous avez au contraire fait le choix des inégalités.

Pour toutes ces raisons, SUD éducation appelle les personnels à refuser le Pacte.

Enfin, SUD éducation tient à porter en CSA ministériel la situation des personnels les plus précaires : les AED et les AESH. Les récentes mesures de CDIisation des AED après 6 ans de service et des AESH après 3 ans de service sont très insuffisantes. Les collègues AESH touchent en moyenne 850 euros par mois. Dans certains départements, les AED et les AESH qui travaillent en éducation prioritaire n'ont toujours pas perçu l'indemnité correspondante. Nous parlons de personnels qui travaillent quotidiennement dans le service public d'éducation et qui ont pourtant des difficultés à se nourrir, à se loger, à se déplacer, dans un contexte d'inflation très forte. Cela n'est pas acceptable, cette situation porte atteinte non seulement à ces personnels mais également à l'ensemble du service public.

SUD éducation appelle également l'ensemble des personnels à se mobiliser par la grève aujourd'hui, le 13 juin pour les droits des AESH afin de gagner : un vrai statut de la Fonction publique, avec un salaire complet pour les AESH.